

primés en question entre les mains du Maire et des autres Officiers municipaux de la paroisse, et d'informer les intéressés, au prône de la Fête-Dieu, ou de dimanche prochain, qu'on leur en fera la distribution, le jour même, à la porte de l'église, à l'issue de la grand'messe.

Qu'il me soit permis de vous inviter en même temps à mettre en pratique la recommandation suivante, qui se trouve à la fin de la lettre ci-dessus citée de Mgr l'Archevêque :

“ Tout en ayant recours aux moyens humains pour remédier au mal, vous ne manquerez pas d'exhorter vos paroissiens à recourir surtout à la prière pour le faire cesser. A cet effet, je vous autorise à faire des prières et processions publiques, toujours si efficaces dans les temps de calamité, et je vous invite à implorer particulièrement, dans cette circonstance, la puissante protection de la Bonne Sainte Anne, devenue la Patronne de notre Province.”

Veillez, Monsieur, donner lecture de la présente à votre prône, et l'accompagner des exhortations les plus pressantes à vos paroissiens, pour qu'ils ne tardent pas à faire usage du remède qui leur est suggéré.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

C.-F. CAZEAU, V. G.

P. S. Le Bureau de l'Agriculture a établi un dépôt de vert de Paris chez M. Cirice Têtu, No. 80, rue St-Pierre.